



Les points importants du Conseil communal du jeudi 25 octobre 2018

Propriétés Communales - Bois de Verrewinkel - Approbation de l'abattage et de la vente d'arbres

Bruxelles-Environnement qui gère le bois de Verrewinkel, propriété de la Commune, a obtenu de la Région un permis d'urbanisme pour l'abattage de 500 arbres. Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR), a tenu à souligner que si aujourd'hui le Collège ne donne pas d'avis en ce qui concerne ce type de permis d'urbanisme, Bruxelles-Environnement demande, en revanche, l'accord de la Commune pour pouvoir procéder à l'abattage des arbres. *“Les motivations des abattages programmés sont triples : enlever 45 arbres extrêmement dangereux, éviter le déversement de certains égouts dans le bois avec le placement d'un tuyau qui va rejoindre le collecteur et enfin permettre à certains arbres de se développer alors qu'ils sont étouffés par d'autres. Le Conseil doit donc se prononcer sur ces abattages car la Commune doit accepter le prix de la vente de ces arbres. Une vente qui a déjà eu lieu mais avec la condition résolutoire de l'accord du Conseil”*. Du côté de l'opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a tenu à relever que la Commune elle-même ne semblait pas réellement convaincue par cette mesure. *“Vous regrettez le manque de réponses, le caractère tardif, le fait d'avoir été mis devant le fait accompli... et puis la manière dont est formulée la proposition de délibération est étonnante à savoir de décider de confirmer de ne pas s'opposer à la demande”*. Marc Cools a effectivement précisé que le Collège n'était pas à 110 % convaincu au moment de la préparation de la délibération, raison pour laquelle il a demandé à se rendre sur les lieux afin de pouvoir obtenir toutes les clarifications nécessaires avant le Conseil de ce jour. *“Nous sommes un peu plus rassurés depuis cette visite mais c'est vrai qu'il a fallu insister pour avoir les informations, ce qui explique pourquoi la délibération a été rédigée telle qu'elle vous est présentée”*. Point approuvé par la majorité. Abstention des groupes Ecolo et PS.

Propriétés communales - Place Homère Goossens, 1, premier étage - Convention avec l'A.S.B.L. Force Douce et l'A.S.B.L. Les Passagers du vent de Force Douce

Dans le cadre du projet de regroupement des services communaux qui interviendrait dans le second semestre 2020, la Commune a prévu de vendre un certain nombre de bâtiments communaux dont celui situé place Homère Goossens 1. *“Le locataire du 1^{er} étage, à savoir l'Association Belge du Diabète, a déjà, suite à un préavis donné, trouvé une nouvelle maison pour se relocaliser mais celui-ci avait lui-même des sous-locataires qui sont les asbl Force Douce et Les Passagers du vent de Force Douce qui proposent notamment des activités de voile pour les personnes porteuses de handicap. Nous proposons dès lors de conclure avec ces deux asbl des conventions temporaires pour qu'elles puissent rester et avoir un peu plus de temps pour se relocaliser”*, a expliqué Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR). Après avoir rappelé que le groupe Ecolo souhaitait conserver ce bâtiment dans le patrimoine communal, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a interrogé l'Échevin sur l'avenir de ce bâtiment. *“Le présent Collège n'a pas pris de décision définitive en ce qui*

concerne ce bâtiment. Il n'a pas pris non plus la décision de le conserver. Il a même été envisagé à plusieurs reprises de le vendre, des contacts avaient d'ailleurs été pris avec la Justice de Paix pour la relocaliser à la Maison communale. Ici, nous n'avons pas voulu hypothéquer le futur et des décisions qui seront prises par la nouvelle majorité" a répondu Marc Cools en précisant que le Collège réfléchissait à la mise en place de solutions temporaires pour occuper les parties vides du bâtiment en attendant le déménagement éventuel de la Justice de Paix. Toujours du côté de l'opposition, Françoise Dupuis (PS) s'est demandé si des logements ne pouvaient pas être envisagés. *"Le bâtiment n'est pas complètement vide et quand vous convertissez des bâtiments, il ne faut pas oublier que cela a aussi un coût"* a souligné l'Échevin. D'autres idées d'occupation de ces espaces ont été proposées par la majorité avec Marianne Gustot (MR) qui a suggéré d'y installer les cours de l'École de Promotion Sociale ou encore l'Académie de Musique. *"Des cours d'alphabétisation pourraient alors être organisés le matin"*. Emmanuelle De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, quant à lui, jugé qu'il fallait faire preuve de la plus grande prudence en pointant le fait qu'il était important de s'assurer de la neutralité budgétaire dans le cadre du financement du nouveau centre administratif. *"Si nous décidons de ne plus vendre la Justice de Paix, il faudra alors actualiser les données et mentionner notamment les coûts de rénovation du bâtiment qui seraient à notre charge"*. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

L'approbation des comptes de l'exercice 2017 de la Régie Foncière, le bilan de l'exercice 2017 et le budget de l'exercice 2019 de l'asbl Le Val d'Uccle, le règlement sur la procédure à suivre en vue d'obtenir le marquage d'une ou plusieurs zones d'évitement et le placement de bacs à plantes ou de potelets sur la voie publique communale, le renouvellement du règlement-taxe relative à l'occupation de la voie publique à des fins commerciales ou à des fins de publicité à caractère commercial (modification de taux et de texte)...